

Votre patient est atteint d'une
BPCO reconnue en ALD,
avez-vous songé à la

READAPTATION RESPIRATOIRE ?

ALD

Kinésithérapie

BPCO



Charte de bonne pratique

Un réseau de kinésithérapeutes volontaires, formés à l'éducation thérapeutique est engagé dans un programme de réhabilitation.

En phase avec les recommandations de la HAS et de la SPLF ils offrent une évaluation et une prise en charge commune des patients atteints de BPCO (ALD N°14).

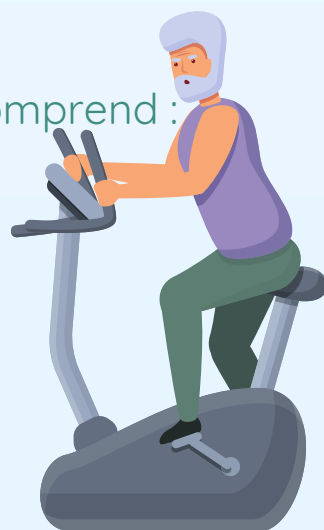


Prise en charge

La réadaptation respiratoire est une séance qui comprend :

- un désencombrement bronchique si besoin
- un ré-entraînement à l'exercice sur machine
- du renforcement musculaire
- une éducation à la santé

La durée de la séance est de l'ordre d'1H30.



Comment prescrire ?

La prescription sur ordonnance bizonne devra mentionner l'indication suivante : "Réadaptation respiratoire kinésithérapique chez un patient BPCO atteint d'un handicap respiratoire chronique".



Les kinés signataires sur le territoire



**Cabinet HARNOIS-VEY,
PORTAL et VEY**
Tel : 09 83 30 71 50
Le Puy en Velay

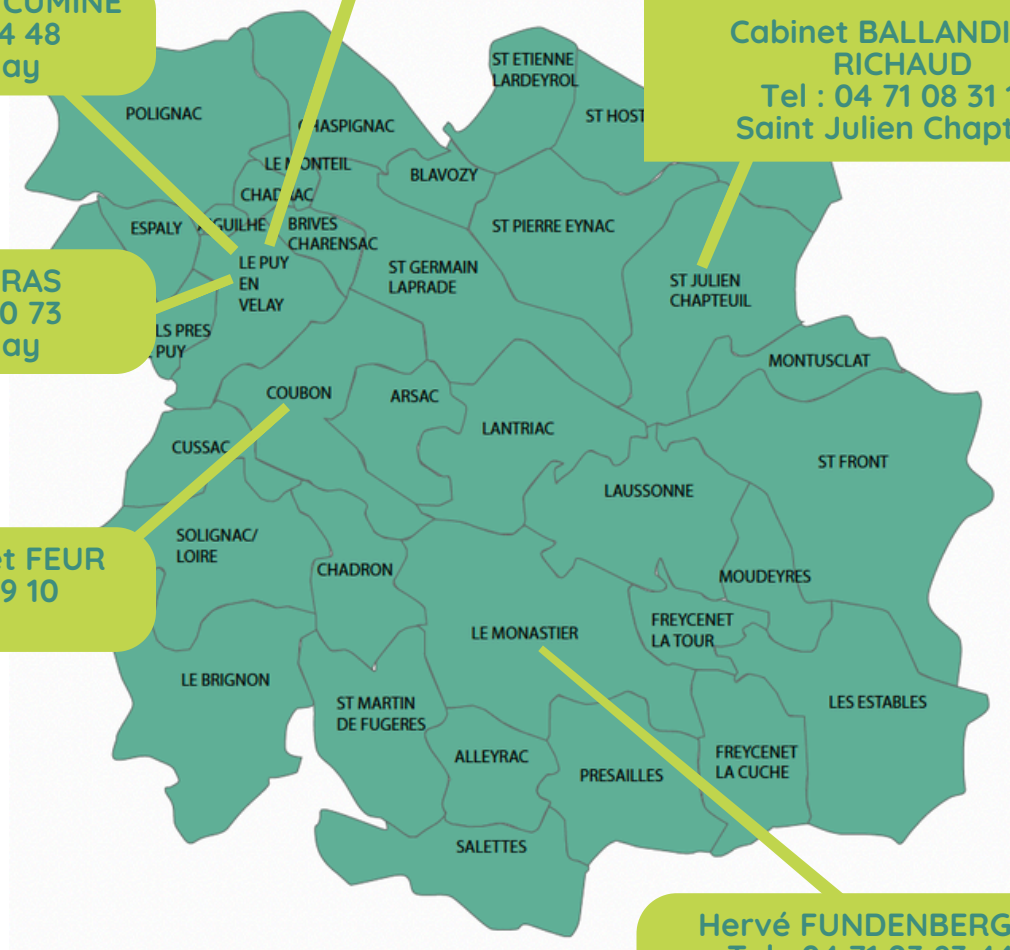
Cabinet AVOND et CUMINE
Tel : 04 71 57 24 48
Le Puy en Velay

**Cabinet BALLANDIN et
RICHAUD**
Tel : 04 71 08 31 19
Saint Julien Chapteuil

Guillaume AUDRAS
Tel : 06 85 83 80 73
Le Puy en Velay

Cabinet BARDIN et FEUR
Tel : 04 71 08 89 10
Coubon

Hervé FUNDENBERGER
Tel : 04 71 03 83 44
Le Monastier sur Gazeille




Offre non exhaustive - Toute personne a le droit de choisir librement son masseur-kinésithérapeute





11 Boulevard Président Bertrand
43000 LE PUY-EN-VELAY

 07.44.44.64.81

(du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h)

 contact@cpts-velay-sud.fr

Suivez nous également sur :

